

Communiqué de presse

Bagneux, le 12 juin 2019

34^E OPEN DE TENNIS FAUTEUIL

L'AGEFIPH PARTENAIRE DES ENTREPRISES

Le 14 juin, à Antony, l'Agefiph est partenaire de l'Open de tennis fauteuil, une des cinq compétitions majeures du tournoi mondial. L'occasion d'y rassembler une centaine d'entreprises pour organiser un atelier sur « Construire et pérenniser une politique handicap en dehors d'un accord agréé : outils, leviers et besoins ».

Créé dans les années 80, le Tennis fauteuil est devenu en quelques années une des disciplines handisport les plus populaires à travers le monde : 86 pays le pratiquent. La France est une nation forte de cette discipline.

A la fois si particulier et si similaire au tennis « valide » (la seule règle qui diffère est la possibilité de faire rebondir la balle deux fois), le tennis en fauteuil est un sport spectaculaire.

Faire évoluer les comportements face au handicap, montrer que le handicap n'est pas un obstacle à la pratique du sport, valoriser l'élite du sport français, tels sont les principaux objectifs de cette compétition. Une ambition qui rejoint celle de l'Agefiph d'agir contre les discriminations et les idées reçues sur le handicap en emploi.

L'Agefiph a saisi l'opportunité de ce tournoi pour organiser un atelier du Réseau des référents handicap (RRH) sur le thème « Construire et pérenniser une politique handicap en dehors d'un accord agréé : outils, leviers et besoins ». Que les entreprises soient dans la perspective d'une sortie d'accord compte-tenu des évolutions réglementaires, qu'elles aient mis en place une politique handicap en dehors d'un accord agréé ou qu'elles envisagent de le faire, elles pourront échanger avec leurs pairs et capitaliser sur leurs expériences. Les conseillers de l'Agefiph pourront aussi directement répondre à leurs questions et les conseiller.

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ?

*L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) contribue à l'animation des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2018, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers, en progression de 2% par rapport à 2017. Plus d'informations sur www.agefiph.fr***

CONTACTS PRESSE :

EPOKA : Bcavaglione@epoka.fr – 06.84.84.37.53

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96